



Conception - réalisation - www.euphrasist.com

Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

2021

transition⁺
énergétique
et écologique

+
clermont
auvergne
métropole

LA COLLECTE

des déchets

LE TRAITEMENT

des déchets

LA PRÉVENTION

des déchets

LA COMMUNICATION

et les animations

LE COÛT

du service

LES CHIFFRES CLÉS

ÉDITO

Clermont Auvergne Métropole souhaite prendre toute sa part dans la lutte contre le changement climatique et la préservation de son environnement. Elle engage depuis de nombreuses années son territoire dans la transition énergétique et écologique.

La gestion des déchets des ménages constitue un enjeu majeur de cette transition énergétique et écologique. C'est pourquoi, afin d'accompagner le grand public vers une meilleure gestion des déchets et des pratiques plus responsables au quotidien, des projets significatifs ont vu le jour en 2021. Parmi les actions principales, la Métropole clermontoise a réalisé des travaux d'amélioration des capacités de stockage des équipements de collecte, la mise en place de consignes de tri simplifiées et des initiatives pour la gestion des biodéchets.

C'est ensemble que nous oeuvrons à une utilisation plus respectueuse de nos ressources et que l'ensemble des acteurs et des habitants du territoire agissent par une meilleure gestion de nos déchets car en matière de gestion des déchets, chacun a son rôle à jouer.

Olivier Bianchi

Président de Clermont Auvergne Métropole
Maire de Clermont-Ferrand

LES FAITS MARQUANTS DE 2021

Sur 2021, la pandémie de COVID19 a impacté, dans une moindre mesure, le service public de collecte des déchets. Malgré des arrêts maladies nombreux et des contraintes sanitaires fortes, le service de collecte des déchets a été assuré sans dégradation notable pour les usagers.

Concernant les investissements, une première phase de travaux de rénovation a été réalisée sur la déchetterie de Romagnat. La deuxième phase, installation des dispositifs de vidage, a dû être retardée en raison de la pénurie de matériaux et de composants électroniques.

Concernant la collecte en porte-à-porte, les consignes de tri ont été simplifiées en 2021. Dorénavant, l'ensemble des papiers et emballages peuvent être déposés dans le bac à couvercle jaune. Un inventaire du parc de bacs en place a été réalisé à cette occasion. Ainsi, chaque bac s'est vu attribuer un dispositif d'identification électronique en vue d'avoir des données techniques, à terme, pour permettre de calibrer au mieux, les tournées de collecte.

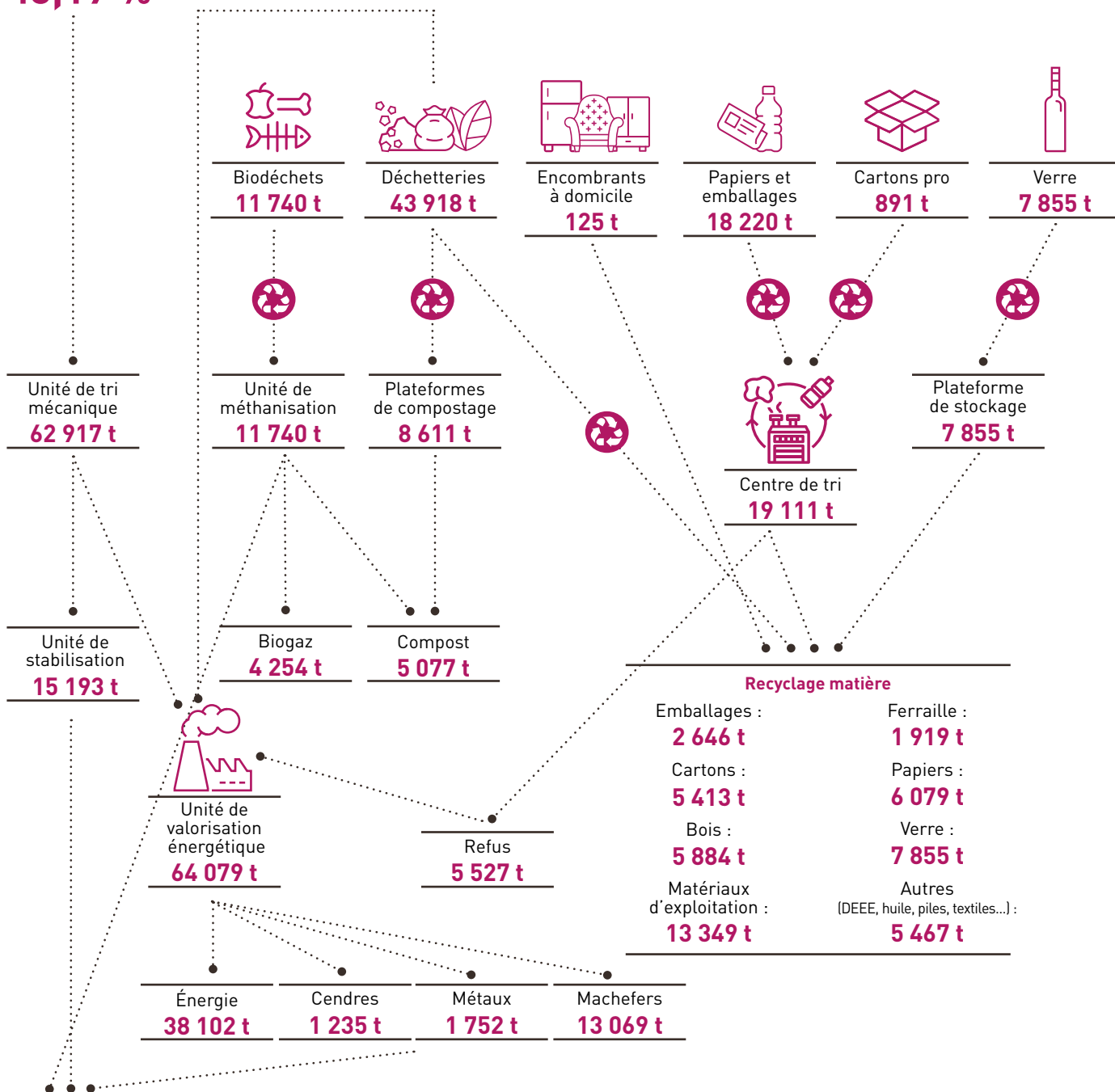
Enfin, le Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques est rentré dans sa phase opérationnelle avec notamment l'installation de 8 composteurs partagés de centre-bourg et l'ouverture de l'Archipel des Salins, espace urbain dédié au compostage et au jardinage.

VISION D'ENSEMBLE DES COLLECTES



**COLLECTE
DES DÉCHETS
NON RECYCLABLES**
62 917 t
43,19 %

COLLECTES SÉPARÉES
82 749 t
56,81 %



Enfouissement
18 634 t

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

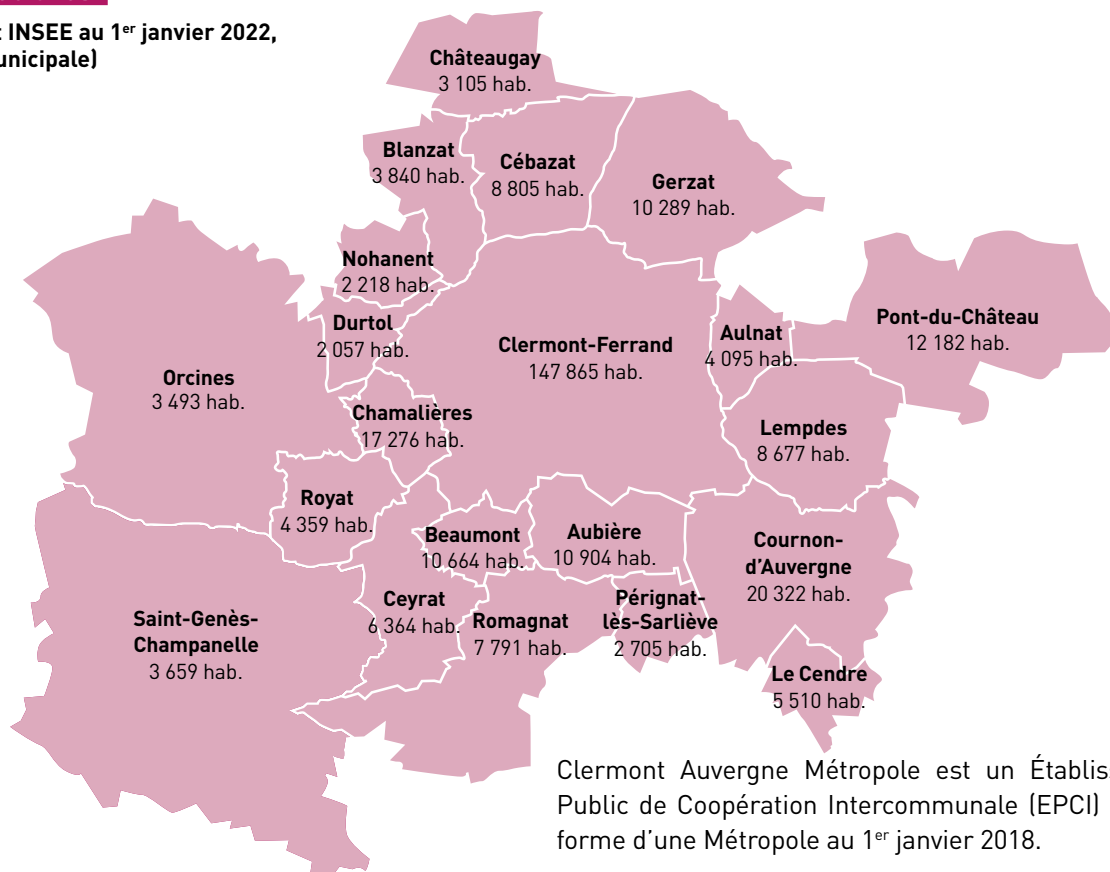
Le territoire de Clermont Auvergne Métropole

• 21 communes

• 296 180 habitants (+ 0,70 % par rapport à 2020)

• 30 330 hectares

(recensement INSEE au 1^{er} janvier 2022,
population municipale)



Clermont Auvergne Métropole est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) sous la forme d'une Métropole au 1^{er} janvier 2018.

LES SERVICES MIS EN ŒUVRE

Clermont Auvergne Métropole collecte et traite les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire. Selon les communes et parfois le type de collecte, elle assure cette mission soit en régie, c'est-à-dire par ses propres moyens, soit en la confiant à des entreprises, dans le cadre de marchés publics.

7 collectes différentes sont proposées :

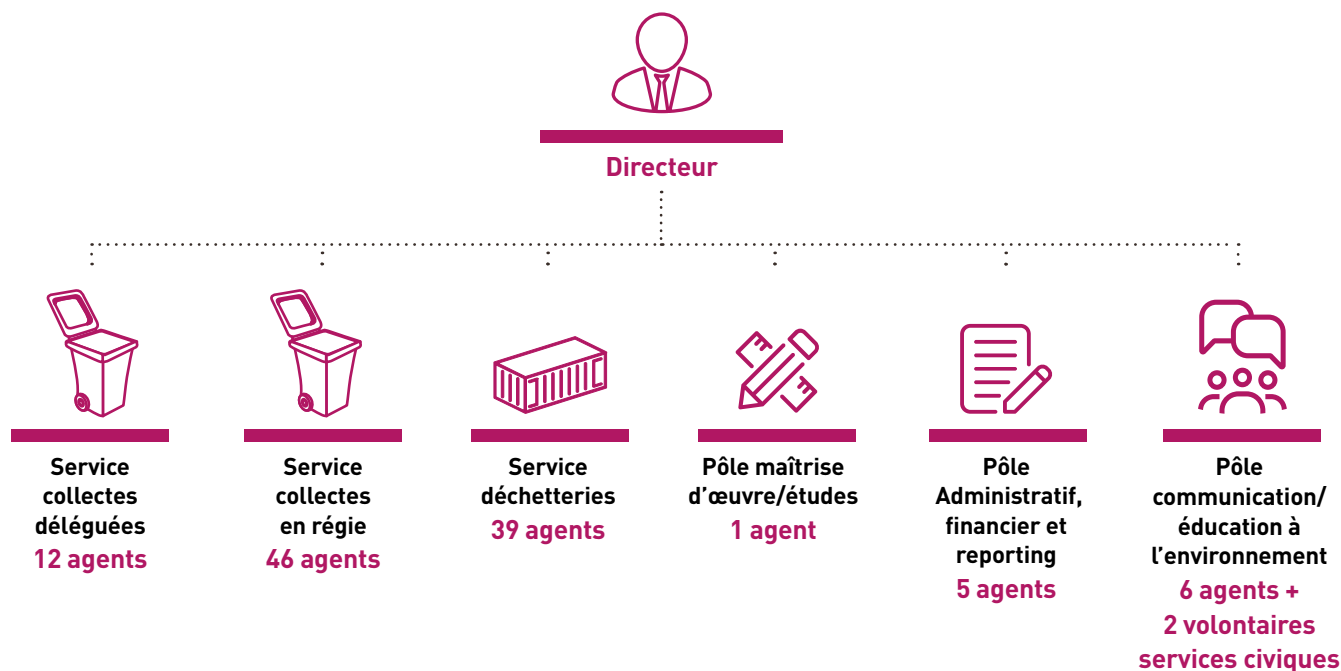
- la collecte des déchets non recyclables en porte-à-porte,
- la collecte des papiers et emballages en porte-à-porte,
- la collecte des cartons des professionnels en porte-à-porte,
- la collecte des biodéchets en porte-à-porte,
- la collecte sélective en apport volontaire (papiers-cartons, bouteilles plastiques, verre),
- la collecte en déchetterie,
- la collecte des encombrants à domicile.

En plus de ces collectes, Clermont Auvergne Métropole propose sans contre-partie financière des composteurs.

La compétence traitement des déchets a été transférée en 2014 au VALTOM, syndicat assurant l'élimination et la valorisation des déchets ménagers sur l'ensemble du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

LES MOYENS HUMAINS

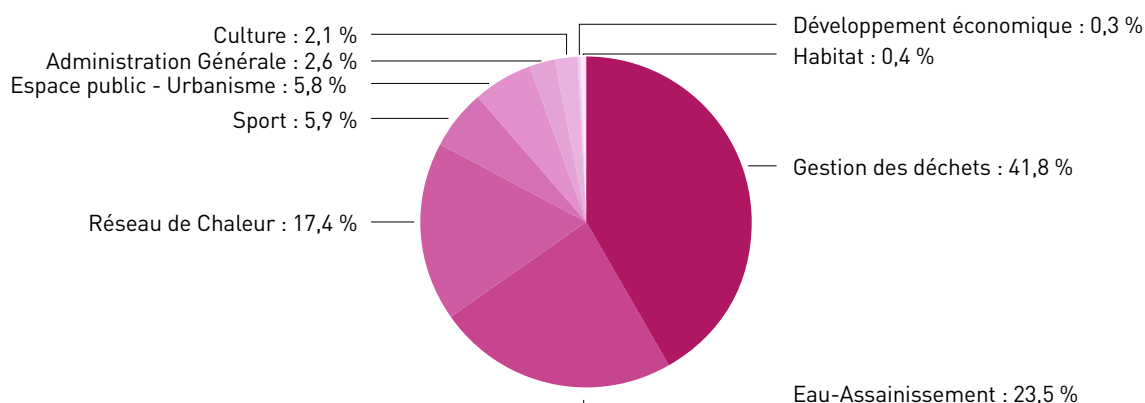
En 2021, la Direction Gestion des Déchets de Clermont Auvergne Métropole comptait **110 agents** titulaires et **2 volontaires** services civiques.



LA GESTION DES DÉCHETS DANS LE BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Réalisé en 2020 sur les données 2018, le bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre de Clermont Auvergne Métropole met en évidence l'impact de la gestion des déchets sur la production de CO₂.

En effet, cette compétence représente 41,8 % des gaz à effet de serre produits par la Métropole, devant la compétence eau et assainissement (23,5%) et les réseaux de chaleur (17,4%).



La gestion des déchets comprend le traitement, la collecte et les émissions de «fonctionnement» (consommation du patrimoine et déplacement des agents). Le traitement représente près de 90% des émissions de GES de cette compétence.

L'incinération représente 76% des émissions, loin devant la collecte (7%), la méthanisation (6%), le recyclage (5%) les consommations du patrimoine et les déplacements des agents (4%), et l'enfouissement (2%).

Les politiques de réduction des déchets non recyclables et l'augmentation de la valorisation des biodéchets doivent permettre de réduire ces émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, le verdissage de la flotte (camion GNV) a permis de réduire de 35,7 % les GES du poste fret entre 2015 et 2018.

LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

COMMUNE	COLLECTES EN PORTE-À-PORTE	COLLECTE DES ENCOMBRANTS À DOMICILE	COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE		MAINTENANCE DES BACS
			VERRE	PAPIER/PLASTIQUE	
Aubière	▲	▲	▲	▲	▲
Aulnat	◇	▲	◇	◇	◇
Beaumont	▲	▲	▲	▲	▲
Blanzat	▲	▲	▲	▲	▲
Cébazat	▲	▲	▲	▲	▲
Ceyrat	▲	▲	▲	▲	▲
Chamalières	▲	▲	▲	▲	▲
Châteaugay	▲	▲	▲	▲	▲
Clermont-Ferrand	▲	▲	▲	▲	▲
Cournon-d'Auvergne	◇	▲	◇	◇	◇
Durtol	▲	▲	▲	▲	▲
Gerzat	▲	▲	◇	▲	▲
Le Cendre	◇	▲	◇	◇	◇
Lempdes	◇	▲	◇	◇	◇
Nohanent	▲	▲	▲	▲	▲
Orcines	◇	▲	◇	◇	◇
Pérignat-lès-Sarliève	◇	▲	◇	◇	◇
Pont-du-Château	◇	▲	◇	◇	◇
Romagnat	▲	▲	▲	▲	▲
Royat	▲	▲	▲	▲	▲
Saint-Genès-Champanelle	◇	▲	◇	◇	◇

▲ prestation déléguée
◇ prestation en régie

NATURE DU SERVICE DÉLÉGUÉ	TITULAIRE DU MARCHÉ	DATE DE DÉBUT DE CONTRAT	DATE DE FIN DE CONTRAT
Marchés de services liés aux collectes et aux déchetteries			
Collecte des déchets ménagers et assimilés (déchet non recyclables, papiers et emballages, biodéchets) pour la Ville de Clermont-Ferrand	VÉOLIA	01/01/2016	31/12/2021
Collecte en porte-à-porte et en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés (déchet non recyclables, papiers et emballages, biodéchets) sur les communes périphériques de Clermont Auvergne Métropole	VÉOLIA	31/10/2018	31/12/2022
Collecte du verre	ÉCHALIER PAPREC	01/01/2019	31/12/2022
Maintenance, gestion et fourniture des bacs roulants sur Clermont-Ferrand	SULO	26/05/2020	14/10/2022
Maintenance, gestion et fourniture des bacs roulants sur les communes périphériques de Clermont Auvergne Métropole	SULO	15/04/2018	14/10/2022
Lavage et désinfection des bacs roulants	VÉOLIA	27/02/2018	26/02/2022
Lavage et désinfection intérieur/extérieur et maintenance préventive des conteneurs	ANCO	27/02/2018	26/02/2022
Lavage extérieur des conteneurs d'apport volontaire	SULO	28/02/2018	27/02/2022
Mise à disposition de contenants et évacuation des déchets des déchetteries	VÉOLIA/ ÉCHALIER	01/04/2018	31/03/2022
Marché de collecte pour la Ville de Clermont-Ferrand – Accompagnement à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises ainsi qu'à l'analyse des offres	EODD	21/12/2020	31/12/2021
Collecte des encombrants à domicile	SUEZ-ENVIE	15/11/2019	14/11/2023
Animations scolaires concernant le Développement Durable – Lot n°1 Déchets	RÉSEAU D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT AUVERGNE	14/04/2020	13/04/2024
Marchés de fournitures liées aux collectes			
Fourniture de conteneurs semi-enterrés et enterrés	UGAP	/	/
Fourniture des bacs roulants (déchet non recyclables, papiers et emballages) sur les communes en régie	CITEC	28/08/2021	/
Fourniture des bacs roulants (biodéchets) sur les communes en régie	SULO	23/08/2017	22/08/2021
Fourniture de colonnes aériennes en plastique (verre, corps creux et corps plats)	UGAP	/	/
Fourniture de colonnes aériennes en métal (verre, déchets non recyclables, papiers et emballages)	COLLECTAL	11/04/2018	10/04/2022
Travaux aménagement d'un espace pour les biodéchets – lot 1 Gros Oeuvre	LC METHODE	05/10/2020	16/06/2021
Travaux aménagement d'un espace pour les biodéchets – lot 2 Fondation	FRANKI FONDATION	05/10/2020	16/06/2021
Travaux aménagement d'un espace pour les biodéchets – lot 3 Charpente	ATELIER FL	05/10/2020	16/06/2021
Travaux aménagement d'un espace pour les biodéchets – lot 4 Couverture métallique	SUCHEYRE BERNANRD	10/11/2020	16/06/2021
Travaux aménagement d'un espace pour les biodéchets – lot 5 Bardage agencement extérieur	SUCHEYRE BERNANRD	02/10/2020	16/06/2021
Travaux aménagement d'un espace pour les biodéchets – lot 6 Menuiserie extérieure	GS2A	02/10/2020	16/06/2021
Travaux aménagement d'un espace pour les biodéchets – lot 7 Finitions	FREDERIC DUMAS	05/10/2020	16/06/2021
Travaux aménagement d'un espace pour les biodéchets – lot 8 Plomberie	SCOL ÉLECTRICITE GENERALE	02/10/2020	16/06/2021
Travaux aménagement d'un espace pour les biodéchets – lot 9 Électricité chauffage	SAEC	02/10/2020	16/06/2021
Travaux aménagement d'un espace pour les biodéchets – lot 10 Espaces verts	JD PAYSAGES	29/06/2020	16/06/2021
Marchés de travaux liés aux collectes			
Travaux de mise en place et d'implantation de mobilier urbain liés à la collecte des déchets ménagers	RENON	09/03/2020	08/03/2024
Marchés de services et travaux liés aux déchetteries			
Consultation Maîtrise d'œuvre « Aménagement pour la réduction des nuisances sonores sur la déchetterie Romagnat »	SAFEGE	08/03/2020	En cours
Maîtrise d'œuvre « Construction de la déchetterie à Gerzat »	CABINET MERLIN/ INTERSITE	08/10/2018	En cours

LA COLLECTE *des déchets*



LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

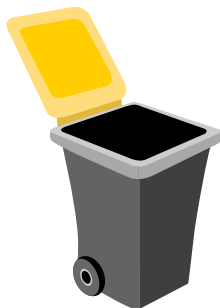
PRÉSENTATION

Clermont Auvergne Métropole assure 4 collectes en porte-à-porte :



la collecte des déchets non recyclables (bac à couvercle noir)

sacs, films et objets divers en plastique



la collecte des papiers et emballages (bac à couvercle jaune)

journaux, magazines, publicités, cartons, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, emballages en métal, pots et barquettes en plastique



la collecte des cartons des professionnels (bac à couvercle bleu)

cartons



la collecte des biodéchets (bac à couvercle vert d'eau)

déchets de préparations de repas, restes alimentaires, papiers souillés, déchets verts en petite quantité (les logements ne bénéficiant pas de cette collecte peuvent déposer ces déchets dans le bac des déchets non recyclables)

MODALITÉS

Les usagers disposent de bacs à couvercle noir pour déposer leurs déchets non recyclables, des bacs à couvercle jaune pour déposer leurs papiers et emballages et des bacs à couvercle vert d'eau pour déposer leurs biodéchets (zones pavillonnaires et gros producteurs).

Des composteurs sont également proposés aux ménages : composteur individuel de jardin, composteur partagé de centre-bourg, composteur de pied d'immeuble.

Certains secteurs de la Métropole bénéficient d'une collecte spécifique pour les cartons des professionnels (entreprises, commerces). Ces derniers disposent d'un bac à couvercle bleu pour cette collecte.

Le nombre et la taille des bacs sont déterminés par le nombre d'habitants et le type d'activités.

À noter que chaque année, est assurée une désinfection des bacs déchets non-recyclables et biodéchets.

Lorsque les logements ne disposent pas de place suffisante pour stocker des bacs, les résidents reçoivent des sacs (noirs pour les déchets non recyclables et jaunes pour les papiers et emballages). Les bacs et les sacs sont présentés sur le domaine public uniquement pour la collecte. Dans certains cas, les habitants déposent leurs déchets dans des dispositifs d'apports volontaires (conteneurs enterrés...).

MODALITÉS

NOMBRE DE BACS EN PLACE	2020	2021	ÉVOLUTION
Bacs à couvercle noir (déchets non recyclables)	96 116	97 935	+ 1,89 %
Bacs à couvercle jaune (papiers et emballages)	83 240	86 204	+ 3,56 %
Bacs à couvercle vert d'eau (biodéchets)	47 522	48 596	+ 2,26 %
Bacs à couvercle bleus (cartons professionnels)	1 672	1 724	+ 3,11 %
Composteurs	1 723	2 939	+ 70,57 %

FRÉQUENCES DE COLLECTES

• La collecte des déchets non recyclables

Il faut distinguer 4 cas : les secteurs bénéficiant de la collecte des biodéchets (zone FFOM), les zones ne bénéficiant pas de ce ramassage, le centre-ville de Clermont-Ferrand et les points bénéficiant de collectes spéciales déterminées en fonction des besoins.

SECTEUR	SAISON	FRÉQUENCE
Zone FFOM	Toute l'année	1 fois par semaine
Zone sans FFOM	Toute l'année	2 fois par semaine
Centre-ville de Clermont-Ferrand	Toute l'année	3 fois par semaine
Tournées spéciales Postes fixes	Toute l'année	+ de 3 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

• La collecte des papiers et emballages

SECTEUR	SAISON	FRÉQUENCE
Tous	Toute l'année	1 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

• La collecte des biodéchets

SECTEUR	SAISON	FRÉQUENCE
Tous	Toute l'année	1 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

• La collecte des cartons des professionnels

SECTEUR	SAISON	FRÉQUENCE
Zones industrielles	Toute l'année	1 fois par semaine
Centre-ville de Clermont-Ferrand	Toute l'année	3 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

Les collectes ne sont pas assurées les jours fériés sur les communes de la zone régie. Elles n'ont pas lieu le 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre sur les communes de la zone déléguée.

• Quantités collectées (en tonnes et en kg/hab)

MATÉRIAUX COLLECTÉS	2020	2021	ÉVOLUTION
Déchets non recyclables	63 325,77 t (215,30 kg/hab)	62 917,05 t (212,43 kg/hab)	- 0,65 % (- 1,33 %)
Papiers et emballages	17 564,84 t (59,72 kg/hab)	18 220,15 t (61,52 kg/hab)	+ 3,73 % (+ 3,01 %)
Biodéchets	12 230,55 t (41,58 kg/hab)	11 740,16 t (39,64 kg/hab)	- 4,01 % (- 4,67 %)
Cartons des professionnels	810,13 t (2,75 kg/hab)	891,04 t (3,01 kg/hab)	+ 9,99 % (+ 9,22 %)
TOTAL	93 931,29 t (319,36 kg/hab)	93 768,39 t (316,59 kg/hab)	- 0,17 % (- 0,87 %)

En 2021, la quantité totale de déchets collectés en porte-à-porte est stable par rapport à 2020 (- 0,17 %). Elle représente 93 768,39 tonnes, soit 316,59 kg par habitant en 2021 contre 319,36 kg en 2020.

La collecte des déchets non-recyclables (bac à couvercle noir) diminue légèrement (- 0,65 %) et à l'inverse, celle des papiers et emballages (bac à couvercle jaune) augmente (+ 3,73 %). Cette évolution s'explique en partie par la mise en place de la simplification des consignes de tri depuis le 1^{er} mai 2021, entraînant un détournement d'une partie des déchets du bac noir vers le bac jaune.

La fin du confinement s'est traduite par la réouverture des entreprises et commerces, ce qui a engendré une nette augmentation des cartons des professionnels (+ 9,99 %).

La collecte des biodéchets (bac à couvercle vert d'eau) connaît des diminutions (- 4,01 %) par rapport à 2020. Ceci s'explique par une collecte 2020 exceptionnellement élevée avec des usagers confinés à leur domicile, disposés à cuisiner et à trier leurs déchets organiques.

LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

PRÉSENTATION

5 types de points d'apports volontaires sont répartis sur les communes de Clermont Auvergne Métropole :

- pour les emballages en verre,
- pour les déchets non recyclables (en remplacement des bacs à couvercle noir),
- pour les papiers et emballages (en remplacement des bacs à couvercle jaune),
- pour les papiers et cartons (corps plats),
- pour les bouteilles en plastique (corps creux).

Des conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont installés et répartis en fonction de la présence ou non de locaux poubelles, de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc. Afin de favoriser une meilleure intégration sur l'espace public, notamment dans les centres-villes, la Métropole développe l'installation de colonnes enterrées.

Depuis 2016, sur certains ensembles d'habitats verticaux, les bacs à roulettes ont été remplacés par des colonnes : une colonne pour les déchets non recyclables et une colonne pour les papiers et emballages.

NOMBRE DE COLONNES EN PLACE	2020	2021	ÉVOLUTION
Colonnes à verre enterrées	105	125	+ 19,05 %
Colonnes à verre aériennes	605	605	/
Colonnes déchets non recyclables enterrées	41	54	+ 31,72 %
Colonnes déchets non recyclables aériennes	220	239	+ 8,64 %
Colonnes papiers/emballages enterrées	40	49	+ 22,50 %
Colonnes papiers/emballages aériennes	247	246	- 0,40 %
Colonnes Papiers - cartons	31	4	- 87,10 %
Colonnes Bouteilles en plastique	26	2	- 92,31 %

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Les collectes sont réalisées du lundi au vendredi, entre 5 h et 23 h.

Progressivement, les conteneurs destinés aux papiers-cartons et bouteilles en plastique sont retirés et remplacés par des colonnes papiers et emballages.

QUANTITÉS COLLECTÉES

Les collectes des colonnes déchets non-recyclables, papiers/emballages, papiers-cartons et bouteilles plastiques sont intégrées à la collecte en porte-à-porte.

MATÉRIAUX COLLECTÉS	2020	2021	ÉVOLUTION
Verre	7 647,62 t (26 kg/hab)	7 855,14 t (26,52 kg/hab)	+ 2,71 % (+ 2 %)

La collecte du verre augmente de 2,71 % par rapport à 2021. Cette évolution s'explique, entre autres, par l'augmentation du nombre de points d'apports (+ 19%).

Sur le territoire de la Métropole, la quantité totale du verre générée par la consommation est estimée à 36,5 kg/hab. Avec 26,52 kg/hab, Clermont Auvergne Métropole capte près de 73 % de ce gisement de verre.

LA COLLECTE EN DÉCHETTERIE

PRÉSENTATION

Clermont Auvergne Métropole compte 7 déchetteries sur l'ensemble de son territoire.



Par convention, les communes d'Aydat, Chanonat (pour moitié), Lussat, Malintrat, Mur-sur-Allier (Mezel, Dallet), Saint-Beauzire, Saint-Saturnin (pour moitié), Saulzet-le-Froid et Sayat ont également accès aux déchetteries, ce qui représente 14 300 habitants en 2021 (+ 0,68 % par rapport à 2020).

LIEU DE LA DÉCHETTERIE	HORAIRES D'OUVERTURE			
	PÉRIODES	JOURS	HEURES	
Blanzat	Toute l'année		Du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h	
Gravanches (Clermont-Ferrand)				
Cournon-Lempdes				
Gerzat				
Pont-du-Château				Samedi et dimanche : de 9h à 19h
Romagnat				
Saint-Genès-Champanelle				

CONDITIONS D'ACCÈS

Les 7 déchetteries sont accessibles sur présentation d'une carte aux gardiens. La demande de ce pass-déchetterie est réalisée sur le site Internet de Clermont Auvergne Métropole.

- **Pour les particuliers** : gratuit jusqu'à 50 apports/an et au-delà, 10 € par apport.
- **Pour les professionnels** : 40 € HT par dépôt.
- **Pour les associations** : gratuit pour 50 apports/an pour les associations qui en font la demande auprès de Clermont Auvergne Métropole et qui sont agréées par celle-ci. Au-delà des 50 apports : 10 € par apport.

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 T et les apports sont limités à 2 m³ et à 2 voyages par jour.

FRÉQUENTATION (EN NOMBRE DE PASSAGES)

FRÉQUENTATION	2020						2021						
	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	MAIRES	ASSOCIATIONS	SANS BADGE	TOTAL	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	MAIRES	ASSOCIATIONS	SANS BADGE	TOTAL	ÉVOLUTION
Cournon - Lempdes	39 330	132	2	207	2 276	41 947	71 347	281	1	457	3 763	75 849	80,82 %
Romagnat	32 196	63	22	146	1 800	34 227	32 445	60	30	95	2 387	35 017	2,31 %
Gravanches (Clermont-Ferrand)	45 536	159	92	632	3 792	50 211	74 129	234	2	811	6 014	81 190	61,70 %
Blanzat	40 334	91	6	114	3 019	43 564	57 897	114	8	159	4 624	62 802	44,16 %
Gerzat	8 979	64	0	23	363	9 429	11 266	35	0	22	429	11 752	24,64 %
St-Genès-Champanelle	18 368	51	3	48	1 326	19 796	33 221	59	2	76	2 381	35 739	80,54 %
Pont-du-Château	24 494	37	0	34	2 006	26 571	40 920	53	0	64	4 774	45 811	72,41 %
TOTAL	209 237	597	125	1 204	14 582	225 745	321 225	836	43	1 684	24 372	348 160	54,23 %

Contrairement à 2020 où les déchetteries ont dû être fermées du fait de la crise sanitaire, les déchetteries ont pu fonctionner normalement en 2021 ce qui explique la hausse de fréquentations de 54,23 % par rapport à 2020. La fréquentation 2021 est proche de celle de 2019.

Seule la déchetterie de Romagnat aborde une faible évolution due à une fermeture pour travaux pendant tout le 1^{er} semestre.

QUANTITÉS COLLECTÉES (EN TONNES)

TYPE DE DÉCHETS		2020	2021	Évolution en %
Déchets valorisés	Déchets verts	6 246,76	8 610,58	+ 37,84 %
	Matériaux d'exploitation	11 567,82	13 348,56	+ 15,39 %
	Bois	4 279,13	5 884,48	+ 37,52 %
	Ferrailles	1 527,04	1 919,00	+ 25,67 %
	Carton	694,70	933,50	+ 34,37 %
	Pneus	128,78	147,60	+ 14,61 %
	Huile de vidange	56,88	69,66	+ 22,47 %
	Batterie	3,88	19,43	+ 400,00 %
	Lampes Néons	3,17	3,71	+ 17,28 %
	Huile alimentaire	8,06	9,28	+ 15,24 %
	Piles	10,70	11,43	+ 6,86 %
	D.E.E.E. *	1 174,35	1 512,32	+ 28,78 %
	<i>Gros électroménager hors froid</i>	<i>356,84</i>	<i>457,98</i>	<i>+ 27,24 %</i>
	<i>Gros électroménager froid</i>	<i>197,55</i>	<i>260,52</i>	<i>+ 30,93 %</i>
	<i>Écrans</i>	<i>128,19</i>	<i>144,07</i>	<i>+ 11,35 %</i>
	<i>Petit appareil en mélange</i>	<i>491,77</i>	<i>660,11</i>	<i>+ 33,58 %</i>
	Textile	195,30	282,87	+ 44,84 %
	Polystyrène	15,66	0	-100,00 %
	Plâtre	581,38	733,36	+ 26,14 %
	Bouteilles de gaz petit volume	14,87	17,90	+ 20,40 %
	Extincteurs petit volume	7,55	5,39	- 28,71 %
	Mobilier	1 735,92	2 433,96	+ 40,21 %
	Déchets toxiques	100,94	112,37	+ 11,35 %
	Radiographie	1,41	1,63	+ 15,36 %
	Sous-total	28 354,30	33 107,98	+ 16,77 %
	Déchets non valorisés	Encombrants	5 633,42	7 527,26
Gravats non valorisés (refus)		0,00	2 949,06	/
Déchets toxiques		259,57	288,95	+ 11,32 %
Amiante cimentée		8,48	41,82	+ 393,15 %
D.A.S.R.I.**		2,23	2,48	+ 11,29 %
Sous-total		5 903,70	10 809,57	+ 83,10 %
TOTAL DES APPORTS	34 258,00 (110,78 kg/ hab***)	43 917,55 (141,45 kg/ hab***)	+ 28,20 %	

* D.E.E.E. : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

** D.A.S.R.I. : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

*** Population Clermont Auvergne Métropole + communes conventionnées

La quantité de déchets collectée en déchetterie augmente de 28,20 %. Ceci s'explique principalement par le fait que cette année, les restrictions liées à la crise sanitaire n'ont pas entraîné de fermeture des déchetteries (la seule fermeture étant celle de Romagnat pour travaux). Les déchetteries retrouvent tant pour les tonnages que les fréquentations, des niveaux comparables dans leur ensemble à ceux de 2019.

L'augmentation des matériaux d'exploitation concorde avec l'augmentation significative des apports par les professionnels à la déchetterie de Cournon-Lempdes, le système dit "à plat" facilitant le vidage pour ce type de matériaux.

La répartition des tonnages par déchetteries est la suivante : Blanzat (14,12%), Romagnat (6,92 %), Gravanches (18,41 %), Cournon-Lempdes (31,90 %), Gerzat (5,60 %), Saint-Genès-Champanelle (11,46 %) et Pont-du-Château (11,51 %).

Les meubles

« Ecomobilier » est l'éco-organisme qui collecte l'éco-participation versée lors de tout achat de meuble et l'utilise pour soutenir la prise en charge par les collectivités des meubles en fin de vie.

Pour cela, il met en place des bennes dans les déchetteries pour valoriser les matériaux des déchets encombrants.

En 2020, au regard des contraintes fixées par « Ecomobilier », 4 déchetteries bénéficiaient de cette collecte : Blanzat, Gravanches, Cournon-Lempdes et Pont-du-Château. Sur les autres déchetteries, les meubles étaient déposés avec les encombrants.

Les DASRI

Les personnes en auto-traitement, atteintes par exemple de diabète, maladies auto-immunes, hypercholestérolémie... produisent des déchets perforants (aiguilles, seringues...).

Ces déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères qu'ils peuvent contaminer.

De plus, ils représentent un risque important pour les malades eux-mêmes, pour leur entourage, ainsi que pour le personnel chargé de la collecte, du tri et du traitement des déchets.

Depuis le 12 décembre 2012, l'association DASTRI est agréée pour collecter ce type de déchets.

Les malades récupèrent gratuitement des conteneurs spécifiques en pharmacie.

Les patients trient leurs déchets de soins à domicile. Ils peuvent ensuite les apporter dans un lieu de collecte habilité (pharmacie déclarée) ou dans une déchetterie de Clermont Auvergne Métropole.

Les D.E.E.E.

La collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques est coordonnée par l'organisme OCAD3E qui fixe les conditions d'enlèvements.

Éco-système met en œuvre cette action sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole et fait appel notamment à l'association ENVIE (réseau d'insertion par l'économie) pour la récupération des produits blancs.

Les textiles

La collecte et le tri des vêtements, linges, chaussures (TLC) est assurée par un chantier d'insertion de l'association "Les Mains Ouvertes". Il comprend le transport des TLC depuis les déchetteries et leur tri dans les locaux de l'association. La majorité des vêtements sont revendus dans les boutiques et sites de l'association. Le reste est orienté vers des filières de recyclage adaptées (chiffons, isolants...).

Les radiographies

En 2019, une collecte spécifique de radiographies a été mise en place dans les déchetteries au profit de l'association PHAMM (Pharmaciens Humanitaires d'Auvergne Matériel Médical). Les radiographies argentiques sont expédiées et traitées chez Rhône Alpes Argent à Genas, tandis que celles en papier (dossiers médicaux) transitent par ECHALIER/PAPREC pour être détruites et valorisées. L'argent récolté permet à l'association d'acquérir du matériel médical.

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS À DOMICILE

PRÉSENTATION

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides. Ces objets peuvent être déposés en déchetterie.

Néanmoins, Clermont Auvergne Métropole propose, en complément des déchetteries, une collecte à domicile sur rendez-vous et dans la limite de 6 m³.

Afin d'éviter tout abus et de destiner le service aux habitants ayant des difficultés à apporter leurs encombrants en déchetterie, une participation financière est demandée aux usagers, qui se décline comme suit :

VOLUME	TARIFS
< 2 m ³	10,00 €
Entre 2 et 3,9 m ³	20,00 €
Entre 4 et 6 m ³	30,00 €

QUANTITÉS COLLECTÉES (EN M3 ET EN NOMBRE D'ENLÈVEMENTS)

	2020	2021	ÉVOLUTION
Nombre de m ³	2 650	2 862	+ 8,00 %
Nombre d'enlèvements	700	842	+ 20,29 %
Volume moyen des enlèvements (en m ³)	3,79	3,4	- 10,21 %

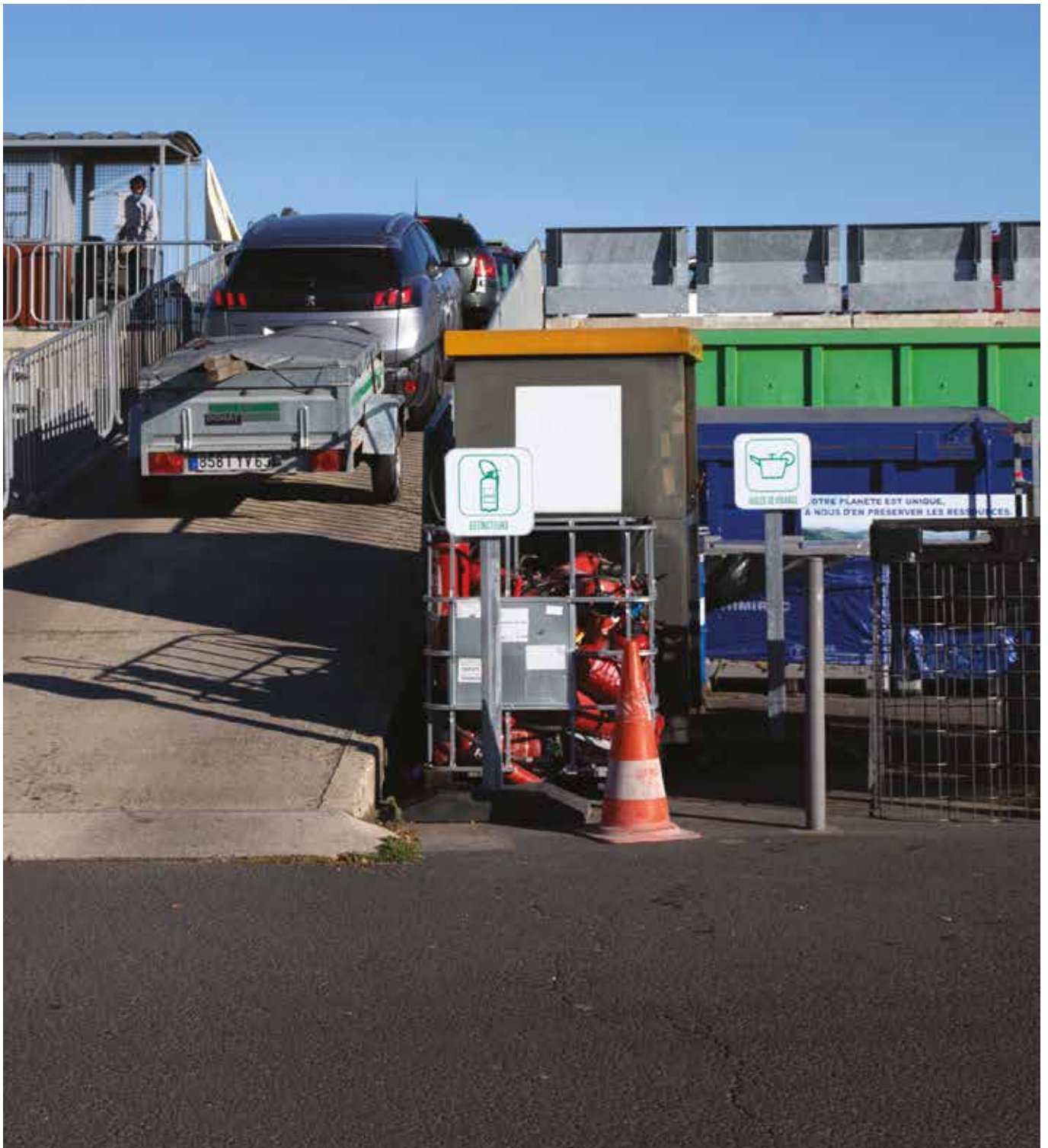
Le nombre d'enlèvements est encore en progression cette année (+ 20,29%) par rapport à 2020, le service ayant été réalisé sur une année complète contrairement à l'année 2020 où celui-ci avait été interrompu deux mois pour cause du confinement.

Après la collecte auprès des particuliers, les encombrants sont conduits sur un site de tri du prestataire afin de valoriser les différents objets.

TYPE DES DÉCHETS (EN TONNES)	2020	2021	ÉVOLUTION
DEEE	55,52	68,18	+ 22,80 %
Mobilier	28,72	34,54	+ 20,26 %
Ferraille	2,40	3,50	+ 45,83 %
Non recyclable	17,14	19,20	+ 12,02 %
TOTAL	103,78	125,42	+ 20,85 %

En 2021, le nombre d'enlèvements des encombrants augmente de 20 %, les encombrants collectés étant pour une part importante valorisés (Taux de valorisation de 84,69 %)

LE TRAITEMENT *des déchets*



PRÉAMBULE

Clermont Auvergne Métropole est membre du Valtom, syndicat mixte pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

Le rapport annuel qu'il réalise sur son activité complète ce document sur la partie « traitement des déchets ménagers et assimilés ».

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS DEPUIS 2010 (EN TONNES)

	2010	2021
Quantité totale de déchets collectés par Clermont Auvergne Métropole	143 411	145 666
Indice d'évolution*	100	101,57

*L'indice d'évolution est obtenu en multipliant le tonnage de l'année 2021 par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

La quantité totale de déchets a augmenté de + 1,57 % par rapport à 2010. Toutefois, le nombre d'habitants ayant augmenté sur cette période, cette évolution est en fait de - 4,21 % si cette quantité est rapportée au nombre d'habitants.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE

TYPE DE COLLECTE	EXUTOIRE	PRESTATAIRE	ADRESSE
Déchets non recyclables	Incinération	VERNÉA	1 chemin des Domaines de Beaulieu 63000 Clermont-Ferrand
Biodéchets	Méthanisation	VERNÉA	1 chemin des Domaines de Beaulieu 63000 Clermont-Ferrand
Papiers et emballages	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Cartons	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE

TYPE DE COLLECTE	EXUTOIRE	PRESTATAIRE	ADRESSE
Verre	Quai de transfert	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Papier-carton	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Bouteille plastique	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETTERIE

Localisation et types de traitement

MATÉRIAUX	TYPE DE TRAITEMENT	REPRENEUR	ADRESSE (SIÈGE SOCIAL)
Ferrailles	Recyclage	PRAXY	5 rue André Marie Ampère 63360 Gerzat
Déchets verts	Compostage	VERNÉA/BOILON	Clermont-Ferrand / Lempty
Cartons	Recyclage	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Pneumatiques	Incinération, cimenterie ou rechapage	ALIAPUR	17 cours Albert-Thomas 69447 Lyon cedex 03 (siège social)
Piles	Recyclage	COREPILE	17 rue Georges-Bizet 75016 Paris (siège social)
Gravats	Valorisation matière (Matériaux d'exploitation)	COLAS	Rue André-Marie-Ampère 63360 Gerzat
Encombrants	Incinération	VERNÉA	1 chemin des Domaines de Beaulieu 63000 Clermont-Ferrand
Meubles	Recyclage	ÉCO-MOBILIER	50 avenue Daumesnil 75012 Paris (siège social)
D.E.E.E.	Dépollution, recyclage	ECOSYSTEM	17 rue de l'Amiral-Hamelin 75783 Paris cedex 16 (siège social)
Lampes et tubes fluorescents	Dépollution, recyclage	ECOSYSTEM	17 rue de l'Amiral-Hamelin 75783 Paris cedex 16 (siège social)
Amiante cimentée	Enfouissement	VÉOLIA	216 Avenue Jean-Mermoz, 63100 Clermont-Ferrand
Déchets toxiques	Valorisation matière, incinération ou régénération	ÉCO-DDS CHIMIREC	117 avenue Victor-Hugo Boulogne-Billancourt (siège social)
Huile alimentaire	Régénération	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse-d'Auge 48000 Mende
Huile de vidange	Régénération	AUVERGNE CABURANT	Za des Ronzières, 17 rue du Mont Mouchet 63510 Aulnat
Boîtes DASRI	Incinération	DASTRI	Espace Hamelin 17 rue de l'Amiral-Hamelin 75116 Paris (siège social)
Cartouches encre	Réemploi, recyclage	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse-d'Auge 48000 Mende
Bois	Recyclage (Broyage puis valorisation en chaufferie ou en fabrication de panneaux de particules)	BOILON/ ÉCHALIER	Lempty/Saint-Ours-Les-Roches
Batteries	Neutralisation, recyclage	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse-d'Auge 48000 Mende
Placoplâtre	Recyclage	PAPREC	30 route des Volcans 63230 Saint-Ours-Les-Roches
Bouteilles et cartouches de gaz	Régénération	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse-d'Auge 48000 Mende
Extincteurs	Recyclage	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse-d'Auge 48000 Mende
Textile	Réemploi, recyclage	MAINS OUVERTES / EMMAÛS 63	Gerzat/Puy Guillaume

LE PÔLE DE VALORISATION VERNÉA

PRÉSENTATION

Le Pôle de valorisation VERNEA est situé 1 chemin de Beaulieu à Clermont-Ferrand à proximité du centre de stockage de Puy-Long.

Le pôle comprend :

- une unité de tri mécanique des ordures ménagères résiduelles, d'une capacité maximale de 205 500 tonnes par an, qui traite toutes les ordures ménagères résiduelles réceptionnées sur le site,
- une unité de valorisation biologique composée de deux équipements qui fonctionnent en synergie :
 - une unité de méthanisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères, d'une capacité de 18 000 tonnes par an, qui permet la conversion de la biomasse en énergie et produit un amendement organique,
 - une plateforme de compostage des déchets verts, d'une capacité de 8 500 tonnes par an, qui permet la valorisation organique des déchets et l'enrichissement des sols, plus spécifiquement agricoles,
- une unité de valorisation énergétique d'une capacité limitée à 150 000 tonnes par an, qui permet le traitement thermique de la fraction combustible avec valorisation énergétique,
- une unité de stabilisation biologique, d'une capacité de 51 500 tonnes par an, qui permet de réduire d'environ 35 % la masse des déchets biodégradables et de limiter encore plus la quantité de déchets à enfouir.

QUANTITÉS TRAITÉES (EN TONNES)

Sur le pôle Vernéa, Clermont Auvergne Métropole transporte les déchets des collectes suivantes :

- collecte des déchets non recyclables (bac à couvercle noir)
- collecte des biodéchets (bac à couvercle vert d'eau)
- collecte des encombrants en déchetterie
- collecte des déchets verts en déchetterie (en partie)

DEVENIR DES DÉCHETS APPORTÉS PAR CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE ET TRAITÉS SUR VERNÉA (EN TONNES)	2020	2021	ÉVOLUTION
Machefers	6 852,44	13 069,50	+ 90,73 %
Métaux	1 882,85	1 752,50	- 6,92 %
Stabilisat, cendres et indésirables orientés en ISDND*	13 485,67	18 634,10	+ 38,18 %
Énergie	46 311,82	38 101,63	- 17,73 %
Compost	7 013,89	4 743,65	- 32,37 %
Biogaz	5 319,45	4 254,24	- 20,02 %

* ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

LE CENTRE DE TRI

PRÉSENTATION

Le Centre de tri de la société PAPREC est situé dans la zone industrielle du Brézet à Clermont-Ferrand.

Clermont Auvergne Métropole a signé un contrat programme de durée avec CITEO (anciennement Eco-Emballages) pour la mise en place de la collecte sélective des déchets d'emballages sur la base du barème F. Ce contrat impose que les matériaux collectés soient valorisés par des filières spécifiques.

LOCALISATION DES REPRENEURS

MATÉRIAUX	REPRENEUR	ADRESSE (SIÈGE SOCIAL)
Cartons	REVIPAC	23-25 rue d'Aumnale 75009 PARIS
Briques alimentaires	REVIPAC	23-25 rue d'Aumnale 75009 PARIS
Bouteilles, pots et barquettes en plastique	VALORPLAST	14 rue de la République 92800 Puteaux
Emballages en acier	ARCELOR MITTAL	13 cours de Valmy 92070 La Défense
Emballages en aluminium	REGEAL AFFIMET	101 route de Choisy BP 809 60208 Compiègne cedex
Journaux – magazines – papiers	NORSKE SKOG	Route Jean-Charles Pellerin 88194 GOLBEY Cedex
Verre	OI-FRANCE SAS	64 boulevard du 11 novembre 1918 BP 1228 69611 Villeurbanne cedex

FONCTIONNEMENT

Sont admis sur le site :

- les emballages issus des collectes sélectives en porte-à-porte (papiers-cartons, bouteilles, pots et barquettes en plastique, emballages métalliques),
- les emballages issus des collectes sélectives en apport volontaire (papier-carton, bouteilles en plastique),
- les emballages en verre issus des collectes sélectives en apport volontaire (quai de transfert).

Le Centre de tri permet de prendre en compte les erreurs de tri des ménages (déchets transférés vers le pôle de valorisation VERNEA) et de trier les emballages et les journaux / magazines pour les conditionner (mise en balle), les stocker et les évacuer vers les industriels du recyclage.

Les emballages en verre sont déposés sur un quai de transfert puis envoyés directement à la verrerie, sans tri préalable.



QUANTITÉS TRAITÉES (EN TONNES)

	2020	2021	ÉVOLUTION
Journaux / magazines	6 412,95	4 747,12	- 25,98 %
Cartons et EMR	5 735,59	4 479,44	- 21,90 %
Bureautique	/	630,11	/
Gros de magasin	/	701,76	/
Briques alimentaires ELA	188,59	184,72	- 2,05 %
Bouteilles plastique PET	761,75	543,38	- 28,67 %
Bouteilles plastique PEHD	215,75	545,05	+ 152,63 %
Pots et barquettes PET-PP-PS-PEHD	110,87	104,98	- 5,31 %
Flux développement	/	405,56	/
Plastique ECT	/	162,33	/
Emballages acier	519,06	545,59	+ 5,11 %
Emballages aluminium	71,12	154,14	+ 116,73 %
Refus	4 810,47	5 526,55	+ 14,89 %
TOTAL	18 826,16	18 730,73	- 0,51 %

Malgré la simplification des consignes de tri, la quantité des déchets triés est stable par rapport à 2020 (- 0,51 %).

Les flux « emballages » progressent (+ 152,63 % pour les bouteilles PEHD, + 5,11 % pour l'acier, + 116,73 % pour l'aluminium) alors que les flux papiers / cartons continuent de baisser.

En effet, depuis 2018, les quantités de journaux-magazines diminuent chaque année : - 8,93 % en 2018, - 10,87 % en 2019, - 17,51 % en 2020, -25,98 % en 2021.

Ceci peut s'expliquer par la présence de plus en plus importante d'autocollants « stop pub » sur les boîtes aux lettres, une diminution du gisement (baisse de 40 % de la consommation de papier en Europe depuis 10 ans) ainsi que de l'évolution de la consommation des usagers qui se tournent de plus en plus vers les formats d'informations numériques.

La simplification des consignes de tri a engendré l'apparition de nouveaux flux comme « le papier bureautique », « le gros de magasin » (petits papiers, déchirés, chiffonnés, déchiquetés, de mauvaise qualité), « le flux développement » (une famille de 4 types d'emballages)

Le taux d'acceptabilité, mettant en évidence les erreurs de tri, passe en 2021 à 70,49 % contre 74,45 % en 2020.

Concernant les erreurs de tri, les analyses effectuées apportent les éclaircissements suivants :

- une partie des refus de tri sont des "déchets lourds" : sacs poubelles noirs, bouteilles en plastique non-vidées, emballages en verre,
- une partie des refus de tri est composée de déchets imbriqués (ex : pot en plastique dans une boîte de conserve).

LA PRÉVENTION *des déchets*

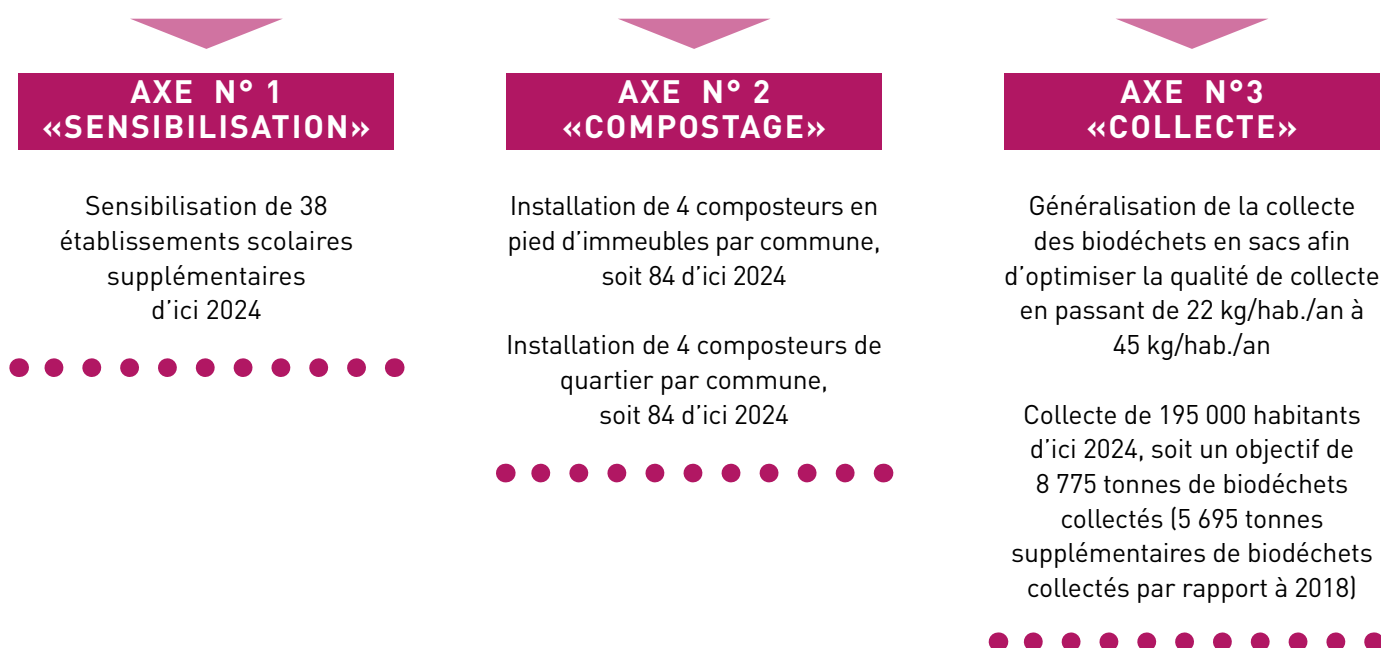


LE SCHÉMA TERRITORIAL DE GESTION DES DÉCHETS ORGANIQUES

La loi de transition énergétique a introduit de nouvelles obligations réglementaires en ce qui concerne la gestion des biodéchets, en imposant une généralisation du tri à la source des déchets organiques pour tous les producteurs de déchets avant 2025. Cette obligation, dont l'entrée en vigueur a été avancée au 31 décembre 2023 par l'article 88 de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite AGECE), va se traduire par la mise en œuvre de solutions de compostage de proximité (compostage individuel et partagé) et/ou de collecte séparée des biodéchets (en porte-à-porte et en apport volontaire) par les collectivités à un rythme de déploiement adapté à leur contexte et aux enjeux locaux.

Le VALTOM et ses adhérents ont conduit, en 2018, une étude pour bâtir, ensemble, un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO).

Au regard des spécificités du territoire métropolitain et de sa politique publique de gestion des déchets, un plan d'actions sur 6 ans a été défini :



D'autres actions transversales viennent compléter ce plan :

- Zone de compostage en milieu urbain dense : aide au fonctionnement
- Distribution de compost en déchetterie
- Distribution de composteurs individuels de jardin
- Aide à l'acquisition de broyeurs (habitants, services métropolitains et municipaux)
- Actions internes à la Métropole avec les pôles de proximité et accompagnement des communes.

Le STGDO a été adopté par le Conseil métropolitain le 14 février 2020.

RÉDUCTION

• Les biodéchets

Afin de valoriser un maximum de déchets organiques, des composteurs sont proposés gratuitement aux usagers.

NOMBRE DE COMPOSTEURS EN PLACE (DISTRIBUÉS PAR CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE)	2020	2021	ÉVOLUTION
Composteurs individuels de jardin	1452	2 609	+ 79,68 %
Composteurs en pied d'immeubles	161	188	+ 16,77 %
Composteurs d'établissements	76	92	+ 21,05 %
Composteurs de jardins partagés	32	39	+ 21,88 %
Composteur de centre-bourg	2	10	+ 400 %
Archipel des Salins	0	1	/
TOTAL	1723	2 939	+ 70,57 %

On observe une forte augmentation des implantations de composteurs sur le territoire de la métropole (+ 70,57 %).

Auparavant réservés aux logements ne bénéficiant pas de la collecte des biodéchets (bac à couvercle vert d'eau), les composteurs individuels de jardin sont à présent proposés gratuitement à l'ensemble des maisons avec un espace vert. Leur distribution a augmenté de près de 80 %, malgré une rupture des stocks en cours d'année du fait de la pénurie de bois. Des modèles plastiques ont été proposés en remplacement.

Les implantations en pied d'immeuble ont progressé de 16,77 %, de même que ceux en établissements (administrations, commerces : + 21,05 %) et en jardins partagés (+ 21,88 %).

En 2021, des composteurs partagés de centre-bourg ont été installés sur Beaumont, Cébazat, Clermont-Ferrand (quartier Saint Jacques), Cournon d'Auvergne, Le Cendre, Lempdes, Romagnat et Royat. Sur chaque site, une vingtaine de foyers utilisent ces dispositifs.

Toutes ces installations bénéficient d'un accompagnement personnalisé de la part des 2 guides composteurs de la Métropole.





Projet retenu dans le cadre du budget participatif de la Ville de Clermont-Ferrand, l'Archipel des Salins a été inaugurée le 27 novembre 2021.

Cet espace géré par l'Association Terra Preta vise à apporter une solution aux habitants du centre-ville de Clermont-Ferrand qui souhaitent trier leurs biodéchets.

Les habitants peuvent déposer leurs épluchures et restes de repas, l'association se charge de les composter. Des animations sont également proposées et une collecte à l'attention des restaurateurs est prévue par l'association.

• Le gaspillage alimentaire

3 programmes de réduction du gaspillage alimentaire ont été mis en œuvre par le VALTOM dans le cadre du dispositif « Établissement Témoin » sur les communes de Clermont-Ferrand (collège Charles Beaudelaire), Aubière (collège Saint Joseph) et Lempdes (école primaire Les Vaugondières).

Cette thématique est également traitée dans le cadre des programmes pédagogiques menés par Clermont Auvergne Métropole.

• Le jardinage au naturel

Afin d'accompagner le jardinage au naturel, 7 200 sacs de compost ont été distribués gratuitement dans 6 déchetteries de la Métropole au mois d'avril. Ce compost provenait de l'usine Vernea et était constitué de déchets issus de la collecte des biodéchets.



• La collecte des sapins de Noël

Pour la troisième année, Clermont Auvergne Métropole a mis en place un dispositif de collecte de sapins.

	2020	2021	ÉVOLUTION
Nombre de points de collecte	38	40	+ 5,26 %
Nombre de sapins collectés	4 216	5 061	+ 20,04 %
Poids estimatif (en tonnes)	25,3	30,4	+ 20,02 %

60 % ont été broyés pour un usage de litière en écurie. Les autres sapins ont été conduits vers des plateformes de compostage.

Outre la réduction du nombre de dépôts sauvages dans les rues (60 % en moins sur Clermont-Ferrand), cette opération a permis de valoriser localement plus de 30 tonnes de déchets verts.

• Les éco-manifestations

Afin d'accompagner les organisateurs dans une démarche d'éco-manifestation, divers équipements sont proposés :

- mise à disposition gratuite de bacs poubelles adaptés à la production de déchets (déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets, verre),
- mise à disposition de porte-sacs bi-flux avec signalétique pour faciliter le tri des déchets,
- stand de sensibilisation sur le tri et la réduction des déchets
- prêt de gobelets réutilisables.

	2020	2021	ÉVOLUTION
Nombre de manifestations accompagnées	61	61	/
Nombre de bacs mis à disposition pour manifestations	241	343	+ 42,32 %
Nombre de porte-sacs mis à disposition pour manifestations	72	149	+ 106,94 %
Nombre de gobelets mis à disposition	15 190	11 110	- 26,86 %



• Les couches lavables

Afin de promouvoir l'utilisation de couches lavables, Clermont Auvergne Métropole propose des mises à disposition gratuites de kits à des crèches ou associations. En 2021, la crèche « Le Verger des Diablotins » du Cendre a bénéficié d'un prêt de 24 couches lavables de différents modèles. La structure a ainsi pu essayer plusieurs types de couches lavables avant de s'équiper.

• L'accompagnement des professionnels

Suite à des sollicitations, différentes structures professionnelles sont accompagnées chaque année pour optimiser la gestion de leurs déchets. Ce dispositif comprend une phase de diagnostic, un plan d'actions (mise à jour de la signalétique, réadaptation des équipements de tri, réunion d'information, consignes pour réduire la production de déchets...) et une évaluation.

	2020	2021	ÉVOLUTION
Nombre de diagnostics réalisés	5	13	+ 160 %

En 2021, 13 diagnostics ont été réalisés, certains ont entraîné la mise en œuvre de plans d'actions (formations, animations...).

• L'accompagnement des « cleanwalk »

Souvent à l'initiative de citoyens, des opérations de nettoyage d'espaces publics se développent depuis quelques années. Une journée internationale en septembre est dédiée à cette activité « world clean up day ».

Pour accompagner ces initiatives, la Direction Gestion des Déchets de Clermont Auvergne Métropole met à disposition, sans contrepartie financière, des pinces, gants, sacs poubelles et pesons aux organisateurs.

	2020	2021	ÉVOLUTION
Nombre d'accompagnements de cleanwalk	9	20	+ 122,22 %
Quantité de déchets collectés (en kg)	329,40	613,00	+ 86,10 %

En 2021, 20 cleanwalks organisées par diverses structures ont bénéficié de ces prêts. Près de 613 kg de déchets ont ainsi été collectés.

LE RÉEMPLOI

• La ressourcerie “Jecycle Parc”

La ressourcerie « Jecycle Parc » collecte différents objets, vêtements, meubles... qu'elle remet en état et revend dans son magasin. Clermont Auvergne Métropole participe au financement de cette action en fonction des quantités collectées.

	2020	2021	ÉVOLUTION
Quantité d'objets collectés (en tonnes)	66,97	84,48	+ 26,15 %

La ressourcerie n'ayant pas connu de fermeture comme en 2020, les quantités ont augmenté de +26,15 %, sans toutefois retrouver un volume comparable à 2019 (102,39 tonnes).

• L'association “Tous deux roues”

L'association « Tous deux roues » récupère et répare des vélos.

Fin 2017, Clermont Auvergne Métropole a signé une convention avec l'association comportant un volet d'aide à l'insertion par l'activité économique et un volet d'aide au titre de la prévention des déchets en fonction des quantités collectées.

	2020	2021	ÉVOLUTION
Quantité de vélos collectés (en tonnes)	4,84	5,04	+ 4,13 %

En 2021, la quantité de vélos récupérée par l'association a augmenté + 4,13 %.

• Les give-box

Afin d'inciter au don d'objets, des give-box sont installées dans différents lieux de la métropole.

Pour cela, de vieilles armoires sont customisées par des artistes graffeurs dans le cadre d'atelier. Un fond d'objets est fourni par Clermont Auvergne Métropole au démarrage afin de lancer la give-box.

Il s'agit d'objets culturels (livres, BD, CD, DVD, jeux vidéos...) récupérés en déchetterie dans le cadre d'une collecte encadrée.

	2020	2021	ÉVOLUTION
Nombre de give-box installées par Clermont Auvergne Métropole	14	28	+ 100 %

En 2021, 14 nouvelles give-box ont été installées dans différents lieux.





LA COMMUNICATION et les animations



LES OUTILS DE COMMUNICATION

Le 1^{er} mai 2021, les consignes de tri ont été simplifiées sur l'ensemble du territoire du Valrom. A cette occasion, une collaboration a été menée par les 9 collectivités adhérentes afin d'organiser une campagne de communication concertée en utilisant des visuels identiques.

- **Un mémo du tri** a été distribué sous enveloppe avec un courrier signé du Président de Clermont Auvergne Métropole à l'ensemble des habitants de la Métropole. Celui-ci indique les papiers et emballages à déposer dans le bac à couvercle jaune.



- **Un autocollant** indiquant les nouvelles consignes de tri a été apposé sur l'ensemble des bacs à couvercle jaune. Celui-ci vient compléter les informations déjà présentes sur le couvercle.

- **Les sacs de précollecte** ont été réalisés afin de faciliter le tri et le transport des déchets des habitants de leurs logements jusqu'aux équipements de collecte (bac ou colonne). Ils sont fabriqués avec du plastique recyclé et sont distribués aux personnes habitants en logements collectifs (immeubles, résidences étudiants...) ou en maisons en centre-bourgs rattachées à des points d'apports.

Lors des implantations de nouvelles colonnes (déchets non recyclables, papiers et emballages, verre), **un flyer personnalisé** pour chaque site accompagne cette distribution.

- **Des panneaux** indiquant les nouvelles consignes de tri ont été distribués dans les immeubles afin d'être installés dans les locaux poubelles. **Les autocollants consignes de tri bilingue** des chambres universitaires ont été renouvelés.

- **Les autocollants « erreurs de tri »** sont apposés sur les bacs lors des contrôles qualité. Ils permettent d'indiquer aux habitants les gestes à ne pas faire (pas de verre dans les bacs, pas de déchets verts, pas de gravats, pas de textiles...).

En cas d'erreurs importantes, le bac est refusé à la collecte et un scotch est collé sur le couvercle. Les agents de la Direction Gestion des Déchets rendent ensuite visite aux habitants afin de leur rappeler les consignes de tri.

- **Des autocollants « stop pub »** ont été renouvelés, ils sont mis à la disposition des habitants dans les lieux publics (mairies, accueil de Clermont Auvergne Métropole, centres socio-culturels, piscines, médiathèques...).

- **Le guide pratique « vos biodéchets nourrissent la terre »** fait partie du kit compost (avec un composteur 300 litres, un bioseau et un aérateur de compost) distribué aux habitants de maison individuelle avec jardin ayant sollicité un composteur.



- Lors des installations de **composteurs partagés** en pied d'immeuble ou en centre-bourg, les participants reçoivent un bioseau avec un autocollant indiquant les déchets à trier. **Des affiches et des panneaux** sont installés sur les composteurs afin de donner les gestes à pratiquer pour bien composter et la démarche pour participer.

- **Des goodies** sont offerts lors de diverses manifestations (salons, kermesses, formations, stands d'informations...). Ceux-ci sont fabriqués à partir de matériaux recyclés (crayons de papier en jeans, sacs de course en bouteilles plastiques, gourdes réutilisables, pailles en inox, sacs à vrac).

- **Des panneaux et des autocollants** sont installés dans les restaurants collectifs (restaurants universitaires, d'entreprises, collèges, lycées...) pour faciliter le tri des papiers/emballages et des biodéchets.

- **Le flyer « pique-nique zéro déchet »** est distribué aux enfants participants à des événements. Il présente différentes techniques pour réduire sa production de déchets lors de sorties scolaires.

- **Une plaquette et une rubrique** du site internet sont consacrées **aux déchets des professionnels**. Elles indiquent les déchets acceptés dans le cadre de la collecte des déchets ménagers et assimilés et invitent les professionnels à s'adresser à la Chambre de Commerce et d'industrie pour les autres déchets liés à leurs activités.

L'ensemble de ces documents papiers sont disponibles en téléchargement sur le site **clermontmetropole.eu**. Le site Internet propose également différents outils pour les usagers : information sur les jours de collecte, formulaire concernant les demandes relatives aux bacs de déchets, conseils pour réduire les déchets...

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

- **L'accueil téléphonique**

La Direction Gestion des Déchets dispose d'un standard téléphonique qui réceptionne l'ensemble des demandes liées à la gestion des déchets.

	2020	2021	ÉVOLUTION
Nombre d'appels reçus	14 335	11 163	- 22,13 %

En 2021, le nombre d'appels a baissé de 22,13 % par rapport à 2020, le service de collecte des déchets ayant été moins perturbé par la pandémie.

Par ailleurs, les usagers réalisent de plus en plus leurs démarches en ligne en utilisant les formulaires du site internet, l'adresse mail ou l'application proxim'cité.



- **La campagne « 100 % des papiers et emballages dans la poubelle jaune »**

Afin de faire connaître les nouvelles consignes de tri, deux campagnes de communication ont été réalisées : en mai (affichage 4x3, totem centre commerciaux, radio, cinéma, presse) et en novembre (affichage 4x3 et presse).

- **Réalisation de supports vidéo avec les maîtres composteurs** pour sensibiliser au compostage et inciter à la pratique en présentant des conseils et en levant les freins liés aux idées reçues. Elles sont diffusées sur le site Internet et les réseaux sociaux de la Métropole.

• Trans'Urbaines 2021 : décoration de 12 give-box

Depuis 2016, un partenariat a été mis en place avec le festival d'arts urbains « Les Trans'Urbaines ». Ainsi, des colonnes à verre, des bacs de collecte sélective et même un camion benne ont été décorés par les artistes graffeurs locaux.

En 2021, 12 vieux meubles destinés à la déchetterie ont été customisés et transformés en give-box. 9 ont été réalisées dans le cadre d'ateliers, 3 lors d'une performance en public place de Jaude.

• L'exposition « jetons moins, trions plus »

À travers 15 panneaux, cette exposition explique et présente des réflexes et des gestes à mettre en œuvre au quotidien pour limiter sa production de déchets, mais aussi pour faciliter leur recyclage et éventuellement leur réutilisation lorsque cette solution est possible. En 2021, elle a été installée aux collèges JB de la Salle (Clermont-Ferrand), Sidoine Apollinaire (Clermont-Ferrand), Teilhard de Chardin (Chamalières) et Saint Alyre (Clermont-Ferrand).



• Les animations à destination des familles

Tout au long de l'année, la Direction Gestion des Déchets participe à des rendez-vous familiaux en proposant des ateliers et des jeux sur le tri et la réduction des déchets.

Ceux sont également des temps de rencontre et de formation pour les participants aux composteurs partagés et les référents de sites. En 2021, c'est plus de 1 000 personnes qui ont été sensibilisées.



• L'escape game « Enzymis »

Un jeu d'escape game sur le thème de la pollution plastique, du tri et de la réduction des déchets a été réalisé par le pôle animation de la Direction Gestion des Déchets.

Les volontaires d'Unisicté ont utilisé cet outil pour sensibiliser les habitants de la résidence Guynemer et du quartier Charras (Clermont-Ferrand). Il a également été installé aux collèges JB de la Salle (Clermont-Ferrand) et Teilhard de Chardin (Chamalières), dans les entreprises Agradis et Inserfac (Clermont-Ferrand), à la médiathèque de Lempdes et lors de la foire « Pollen ».

• Les réunions d'information et les formations

Afin d'accompagner la simplification des consignes de tri, des réunions d'information ont été proposées aux professionnels. Une centaine de réunions ont eu lieu en 2021, formant plus de 1 200 professionnels.



• Le défi « Mon Environnement et Moi »

Pour la 6^e édition, ce concours a été lancé auprès des classes de CP à CM2. Il consistait à créer une œuvre sur le thème « Mon Environnement et moi ». 8 classes ont participé et ont bénéficié d'une demi-journée d'activité sur le thème de l'Environnement sur le site de l'Escapad' à Saint-Genès-Champagnelle. Cet événement permet aux enseignants de découvrir les thèmes d'animations proposés par Clermont Auvergne Métropole (déchets, biodiversité, rivière, eau).

• Les animations scolaires

Afin d'expliquer la question des déchets aux enfants, des programmes de sensibilisation sont proposés aux enseignants du premier degré. Ceux-ci sont assurés par deux agents de Clermont Auvergne Métropole et des animateurs du Réseau d'Éducation à l'Environnement Auvergne (REEA) dans le cadre d'un marché public.

Ce dispositif est mis en place en septembre en collaboration avec l'Inspection Académique du Puy-de-Dôme et se poursuit tout au long de l'année scolaire.

Le programme se décompose en 3 à 7 animations dans chaque classe, en fonction des besoins de l'enseignant.e (consignes de tri, recyclage, consommation, réduction, traitement des ordures ménagères, compostage...).

D'autres établissements (collèges, lycées, centres de loisirs) bénéficient également de réunions d'information ou d'animations ponctuelles.

En 2021, 274 animations ont ainsi été réalisées (contre 127 en 2020), sensibilisant à la question des déchets 104 groupes (classes ou groupes d'enfants), soit près de 2 300 jeunes.

• Les malettes pédagogiques

La Direction Gestion des Déchets a conçu deux malettes pédagogiques destinées aux agents municipaux : « Tri Sam'Yster » pour les 3-6 ans, « Tri Porteur » pour les 6-12 ans.

Ces malettes sont mises à disposition gratuitement auprès des agents municipaux et leur permettent de mettre en œuvre un programme d'animations sur le thème des déchets. Une journée de formation est prévue pour appréhender les différents ateliers.

Les communes de Chamalières, Royat, Pérignat-lès-Sarliève ont bénéficié de ces dispositifs en 2021.

BILAN DES ANIMATIONS	2020			2021		
	NOMBRE DE PARTICIPANTS	NOMBRE DE GROUPES	NOMBRE D'ANIMATIONS	NOMBRE DE PARTICIPANTS	NOMBRE DE GROUPES	NOMBRE D'ANIMATIONS
Écoles maternelles	712	28	44	966	38	135
Écoles élémentaires	682	28	64	773	33	97
Centres de loisirs	43	3	3	51	4	10
Collèges	44	2	4	80	7	8
Lycées	250	11	11	389	20	19
Instituts spécialisés	8	1	1	18	2	5
Étudiants	2 659	12	12	140	5	9
Professionnels	248	21	21	1 282	97	98
Grand public	417	23	23	1 102	60	60
TOTAL	5 063	129	183	4 801	266	441

LE COÛT du service



LES RECETTES

LES RECETTES PERÇUES PAR LE SERVICE

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) constitue le financement principal du service de collecte et de traitement des déchets ménagers de Clermont Auvergne Métropole. Elle est calculée sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est-à-dire en fonction de la valeur locative cadastrale du logement. Ce n'est donc pas la production d'ordures ménagères par les habitants du logement qui conditionne le montant de cette taxe, mais la taille du logement.

Le taux de la taxe (7,99%) n'a pas évolué en 2021.

D'autres recettes financent le service : la vente des matières issues des collectes sélectives et des déchetteries (papier, emballages, verre, ferraille, carton...), et des soutiens versés par des éco-organismes (Citéo, Eco-mobilier, Eco-systèmes, Eco-DDS...)

	2020	2021	ÉVOLUTION
TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)	34 031 566,00 €	34 401 838,00 €	+ 1,09 %
TAUX	7,99 %	7,99 %	0,00%

LES AUTRES RECETTES

	2020	2021	ÉVOLUTION	
COLLECTE	CITEO - Aide à la performance	3 126 590,13 €	3 303 902,89 €	+ 12,28 %
	Ventes de matériaux ACIER	43 949,86 €	75 117,42 €	+ 70,92 %
	Ventes de matériaux CARTONS	292 020,93 €	1 389 483,77 €	+ 222,15 %
	Ventes de matériaux PLASTIQUE	165 516,06 €	215 312,76 €	+ 30,09 %
	Ventes de matériaux ALLUMINIUM	0	7 231,66 €	/
	Ventes de matériaux VERRE	140 586,76 €	136 154,18 €	- 3,15 %
	Ventes de matériaux - Reversement VALTOM	439 860,00 €	13 428,09 €	- 96,95 %
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	14 211,00 €	14 000,00 €	- 1,48 %
Sous-total 1	4 222 734,74 €	5 154 630,77 €	+ 22,07 %	
DECHETTERIES	Dépôts en déchetteries	31 632,00 €	30 630,20 €	- 3,17 %
	ÉCO-MOBILIER	81 048,02 €	92 867,32 €	+ 14,58 %
	OCAD3E	124 100,03 €	141 433,94 €	+ 13,97 %
	ECODDS	5 479,68 €	8 038,13 €	+ 46,69 %
	Ventes de matériaux - Reversement VALTOM	124 597,86 €	342 313,80 €	+ 174,73 %
Accès communes extérieures	152 956,48 €	156 460,25 €	+ 2,29 %	
Sous-total 2	519 814,07 €	771 743,64 €	+ 48,47 %	
DIVERS	CODEC - Reversement VALTOM	67 500,00 €	180 000,00 €	+ 166,67 %
TOTAL		4 810 048,81 €	6 106 374,41 €	+ 26,95 %

LES DÉPENSES (MONTANTS HORS TAXES)

MONTANT HT	LIBELLÉ	2020	2021	ÉVOLUTION
DÉPENSES DES COLLECTES	Dépenses de fonctionnement liées à la collecte	13 570 552,67	13 583 867,55	+ 0,10 %
	Frais de personnel	3 762 491,66	3 897 762,91	+ 3,60 %
	Amortissements et frais financiers	1 038 122,57	1 312 550,74	+ 26,44 %
	Droits de sortie du SBA	0,00	23 731,09	/
	Communication	152 588,86	265 898,74	+ 74,26 %
	Frais de structures	463 454,00	441 392,00	- 4,76 %
	Traitement des ordures ménagères résiduelles - Valtom	7 920 278,56	8 411 887,67	+ 6,21 %
	Traitement des déchets valorisables issus des collectes en PAP et en PAV - Valtom	2 506 256,10	2 443 066,30	- 2,52 %
	Traitement des biodéchets collectés en PAP - Valtom	650 975,60	709 650,33	+ 9,01 %
	Total n°1		30 064 720,01	31 089 807,33
DÉPENSES DES DÉCHETTERIES	Dépenses de fonctionnement liées aux déchetteries	715 039,47	909 343,70	+ 27,17 %
	Dépenses de fonctionnement liées aux déchetteries (marché Valvert huile)	441 081,17	416 657,75	- 5,54 %
	Frais de personnel Déchetterie Régie	1 899 864,10	1 951 199,92	+ 2,70 %
	Traitement des encombrants non valorisables - Valtom	423 134,10	462 201,70	+ 9,23 %
	Traitement des déchets valorisables issus des déchetteries - Valtom	1 139 207,30	1 155 504,40	+ 1,43 %
	Traitement des déchets verts - Valtom	911 365,90	891 389,10	-2,19%
Total n°2		5 529 692,04	5 786 296,57	+ 4,64 %
DÉPENSES DIVERSES	Administration Générale, prévention, communication	130 195,10	99 043,20	- 23,93 %
	Mutualisation du transfert et du transport des déchets	618 426,80	726 317,00	+ 17,45 %
	Total n°3		748 621,90	825 360,20
TOTAL		36 343 033,95	37 701 464,11	+ 3,74 %

AP = Porte-à-porte _ PAV = Point d'apport volontaire.

PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES (HORS TRAVAUX ET FOURNITURES)

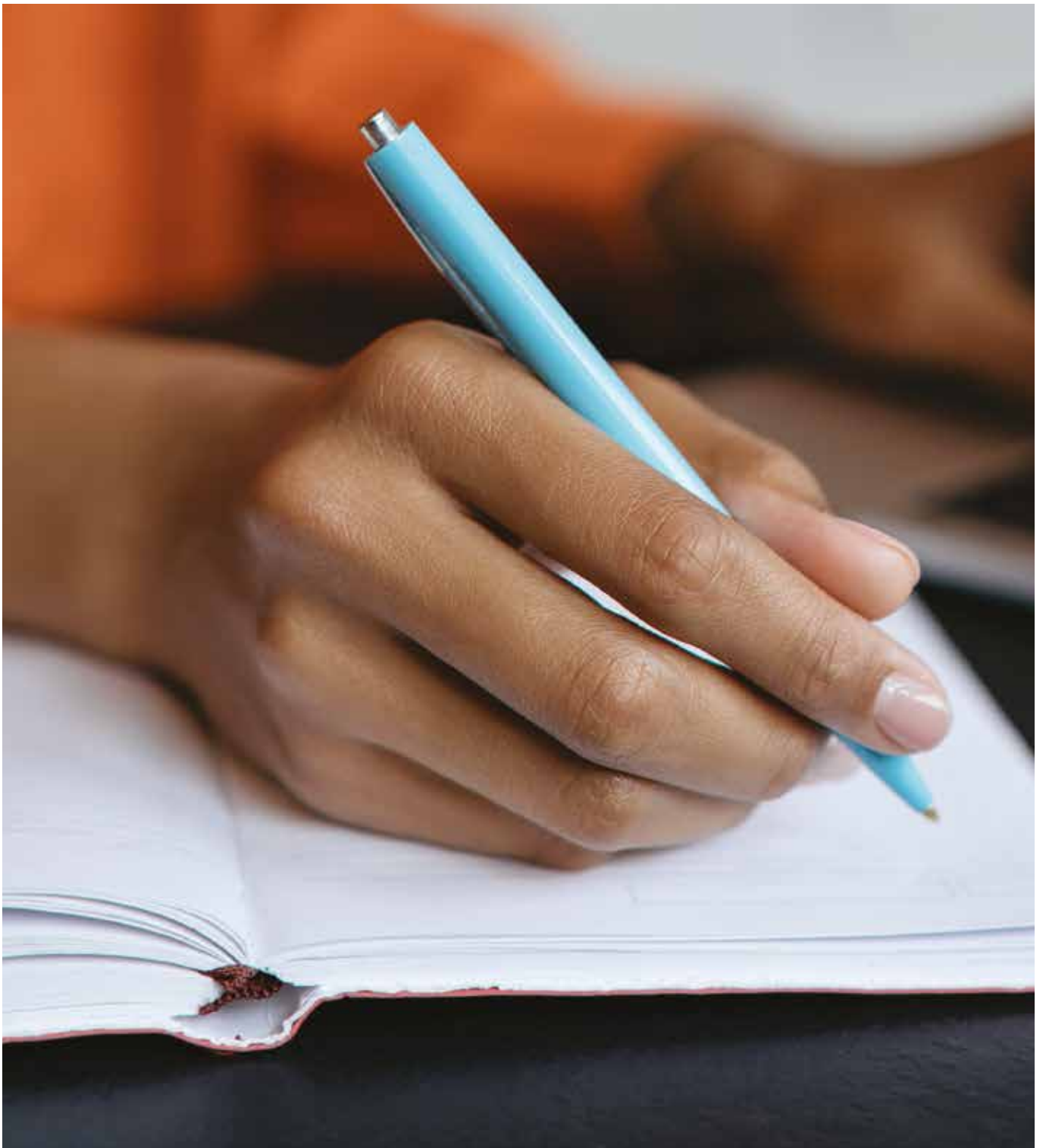
DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT TTC 2021
VÉOLIA	Collecte des déchets ménagers et assimilés (déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets) pour la Ville de Clermont-Ferrand	6 169 234,38 €
VÉOLIA	Collecte en porte-à-porte et en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés (déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets) sur les communes périphériques de Clermont Auvergne Métropole	5 111 877,78 €
PAPREC ÉCHALIER	Collecte du verre	293 001,50 €
SULO	Maintenance, gestion et fourniture des bacs roulants pour la commune de Clermont-Ferrand	544 057,65 €
SULO	Maintenance gestion et fourniture des bacs roulants pour les communes périphériques de Clermont Auvergne Métropole	479 207,53 €
VÉOLIA	Lavage et désinfection des bacs roulants	599 706,33 €
ANCO	Lavage et désinfection intérieur/extérieur et maintenance préventive des conteneurs	61 903,74 €
SULO	Lavage extérieur des conteneurs d'apport volontaire	49 980,34 €
SUEZ	Collecte des encombrants à domicile	262 795,88 €
CHIMIREC	Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages (hors Eco-DDS)	110 176,50 €
VEOLIA - ECHALIER	Mise à disposition de contenants et évacuation des déchets des déchetteries	899 282,95 €
TOTAL		14 581 224,58 €

LE COÛT AIDÉ DU SERVICE (EN EUROS)

		2019	2020	2021	Évolution 2020-2021
COLLECTES	Dépenses HT	30 523 440,77	30 064 720,01	31 089 807,33	+ 3,41 %
	Recettes	4 553 368,88	4 222 734,74	5 154 630,77	+ 22,07 %
	Coût HT	25 970 071,79	25 841 985,27	25 935 176,56	+ 0,36 %
DÉCHETTERIES	Dépenses HT	6 245 309,33	5 529 692,04	5 786 296,57	+ 4,64 %
	Recettes	672 857,86	519 814,07	771 743,64	+ 48,47 %
	Coût HT	5 572 451,47	5 009 877,97	5 014 552,93	+ 0,09 %
DIVERS	Dépenses HT	649 787,60	748 621,90	825 360,20	+ 10,25 %
	Recettes	202 500,00	67 500,00	180 000,00	+ 166,67 %
	Coût HT	447 287,60	681 121,90	645 360,20	- 5,25 %
COÛT DU SERVICE HT		31 989 810,86	31 532 985,14	31 595 089,69	+ 0,20 %
COÛT DU SERVICE TTC		36 991 416,87	36 282 623,74	36 581 761,87	+ 0,82 %

LES CHIFFRES

clés



LES QUANTITÉS COLLECTÉES (EN KG/HAB)

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
COLLECTE À DOMICILE ET EN APPORT VOLONTAIRE	Déchets non recyclables	243,65	239,60	235,36	233,19	231,57	229,46	229,57	229,21	222,17	215,3	212,43
	Biodéchets	35,30	35,88	36,56	40,03	36,58	38,30	38,31	37,73	33,68	41,58	39,64
	Papiers et emballages	68,63	66,91	65,93	65,93	64,66	65,30	65,50	63,67	64,59	59,72	61,52
	Cartons pro	3,68	3,50	3,51	3,41	3,49	3,59	3,53	3,44	3,35	2,75	3,01
	PAV verre	23,10	22,97	22,87	24,07	24,09	24,32	25,20	25,74	26,03	26	26,52
	PAV papier	3,19	2,54	2,07	1,62	1,60	1,44	1,42	1,44	/	/	/
	PAV plastique	0,12	0,10	0,08	0,08	0,07	0,07	0,07	0,07	/	/	/
	PAV huile	0,30	0,25	0,18	0,21	0,15	0,22	0,00	0,00	/	/	/
	Collecte des encombrants à domicile	/	/	/	/	/	/	/	/	/	0,35	0,42
	Sous-total	377,96	371,75	366,56	368,54	362,22	362,69	363,61	361,30	349,82	345,71	343,54
Taux de valorisation matière	35,54 %	35,55 %	35,79 %	36,73 %	36,07 %	36,73 %	36,86 %	36,56 %	36,49 %	37,72 %	38,15 %	
COLLECTE EN DÉCHETTERIE	valorisé	106,97	100,74	103,18	117,40	116,70	119,35	125,43	114,23	108,05	91,96	106,63
	Non valorisé	38,40	37,14	34,13	24,37	25,12	24,64	26,37	25,98	37,82	19,15	34,82
	Sous-total	145,38	137,87	137,31	141,76	141,82	143,99	151,80	140,21	145,87	111,11	141,45
	Taux de valorisation matière	73,58%	73,07%	75,14%	82,82%	82,29%	82,89%	82,63%	81,47%	74,07%	82,77%	75,39 %
	TOTAL	523,33	509,62	503,88	510,30	504,04	506,59	515,41	501,51	495,69	456,82	484,99
TAUX DE VALORISATION MATIÈRE	46,10 %	45,70 %	46,52 %	49,53 %	49,16 %	49,85 %	50,34 %	49,12 %	47,55%	48,67%	49,01 %	

LE COÛT MOYEN DU SERVICE PAR HABITANT (EN EUROS)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Coût/hab collectes (collecte et traitement)	63,29	64,79	68,13	72,44	70,74	70,05	68,71	74,14	95,09	96,34	95,28	100,04	99,21	103,68	101,14	101,53
Coût/hab des déchetteries (collecte et traitement)	11,62	12,85	12,36	13,55	14,44	15,41	13,22	13,69	16,18	17,96	20,14	20,25	22,40	21,97	19,24	19,24
Divers									9,27	5,77	7,11	4,34	- 1	1,99	2,82	2,74
TOTAL	74,91	77,64	80,49	85,99	85,18	85,46	81,93	87,82	120,53	120,07	122,54	124,63	120,61	127,64	123,20	123,51
ÉVOLUTION	+1,69%	+3,64%	+3,67%	+6,84%	-0,94%	+0,33%	-4,13%	+7,19%	+37,24%	-0,38%	+2,06%	+1,71%	-3,23%	+5,83%	-3,48%	+0,13%

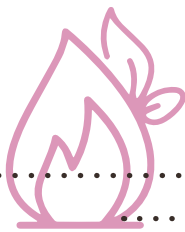
L'ÉVOLUTION DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS

2000

Clermont Communauté exerce la compétence « Traitement des déchets ménagers et assimilés ».

2001

Inauguration du valorisateur de biogaz au CET de Puy Long.



2002

Clermont Communauté exerce la compétence « Collecte des déchets ménagers et assimilés ».

Passage en régie de la collecte des communes de Cournon-d'Auvergne, Lempdes et Le Cendre.

2003

Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Le Cendre, Blanzat, Nohanent et une zone de Clermont-Ferrand.

Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Gerzat et Royat.

Adoption du règlement de collecte communautaire.

2004

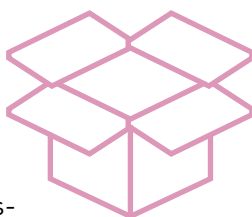
Intégration de Pont-du-Château, Orcines et Saint-Genès-Champanelle à la régie de collecte.

Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes de Chamalières et Châteaugay.

Animation d'un stand sur le thème des déchets à la Foire Exposition de Cournon/Clermont-Ferrand.

2005

- Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Pont-du-Château, Orcines, Saint-Genès-Champanelle, Montferrand et l'hyper-centre de Clermont-Ferrand.
- Optimisation des fréquences de collectes dans les centres-villes de Clermont-Ferrand et Montferrand.
- Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes de Beaumont et de Cournon-d'Auvergne.
- Mise en place de la collecte des cartons des professionnels dans les zones industrielles.
- Mise en place de la collecte des déchets toxiques dans les déchetteries de Saint-Genès-Champanelle et de Cournon-d'Auvergne.
- Expérimentation d'une collecte des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI).



2006

Intégration d'Aulnat à la régie de collecte.

Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur la commune d'Aulnat.

Expérimentation de la collecte des biodéchets sur les communes de Romagnat et Le Cendre.

Simplification des jours et horaires de collecte.



2007

Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes d'Aubière, Cébazat, Ceyrat, Durtol et Pérignat-lès-Sarliève.

Mise en place de la collecte des D.E.E.E. dans les déchetteries de Blanzat, Romagnat,

Clermont-Ferrand et Cournon-d'Auvergne.

Vote d'un taux de TEOM identique sur toute l'agglomération.

2008

Ouverture de la déchetterie à Pont-du-Château.

Choix du projet de modernisation du CET de Puy Long avec la création d'une unité de tri mécanobiologique.

2009

Ouverture d'un nouveau casier au CET de Puy Long.

Mise en place de la collecte des biodéchets sur l'ensemble des zones pavillonnaires de l'agglomération.



2010

Expérimentation de la collecte des biodéchets en habitat collectif.

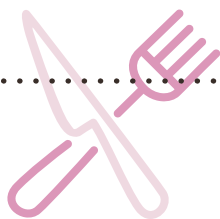
Mise en place de la collecte des biodéchets dans les cantines et restaurants scolaires.

2011

Développement de la collecte des biodéchets dans les cantines, hôtels, restaurants.

Signature d'un programme de réduction des déchets.

Réhabilitation de la déchetterie de Blanzat.



2012

Passage des « hauts-de-quai » des déchetteries en régie.

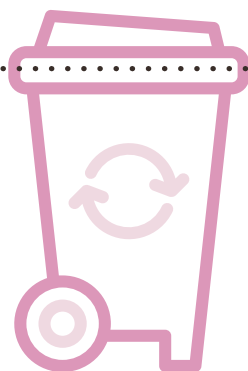
Réouverture de la déchetterie de Blanzat.

Lancement de l'extension des consignes de tri.

2013

Intégration des pots et barquettes en plastique dans les consignes de tri du bac jaune.

Mise en place de la vidéoprotection dans les 7 déchetteries.



2014

Transfert de la compétence « traitement » au Valtom.

Mise en place du Pass Déchetterie.

Participation à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

2015

Candidature de Clermont Communauté retenue dans le cadre du Plan de Relance national d'Éco-emballages (développement de la collecte en colonnes aériennes sur l'habitat vertical, densification des points d'apport volontaire pour le verre)

Déchetterie de Romagnat - Réhabilitation des locaux des gardiens

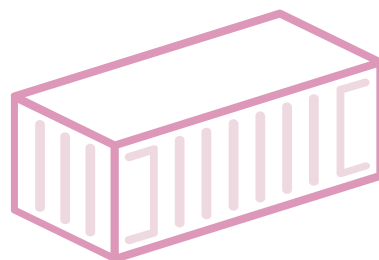
Déchetterie des Gravanches - Réalisation d'un local D.E.E.E.



2016

Mise en place de la collecte en colonnes aériennes sur l'habitat vertical.

Densification des points d'apport volontaires pour le verre.



2018

Mise aux normes des déchetteries de Blanzat, Pont-du-Château et Gravanches (Clermont-Ferrand), réhabilitation/construction de la déchetterie de Cournon-Lempdes.

Signature d'un CODEC (Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire) avec le Valtom.

Meilleure intégration des points de collecte dans le paysage urbain : bacs enterrés dans le cadre du plan propreté, mutualisation des points de collecte.

Réorganisation des tournées de collectes de la zone en régie et intégration de Pérignat-lès-Sarliève à ce secteur.

2017

Rassemblement de la Direction Gestion des déchets en un lieu unique.

Réhabilitation de la déchetterie de Cournon-Lempdes.

Candidature de Clermont Auvergne Métropole sur un CODEC (Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire) auprès de l'Ademe.

2019

Poursuite du plan de déploiement de modes de collecte permettant une meilleure intégration urbaine des activités de collecte : conteneurs enterrés dans le cadre du plan propreté, mutualisation des points de collecte

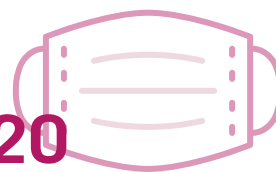
Poursuite du plan de modernisation et de sécurisation des déchetteries (lancement de l'étude de réhabilitation/construction des déchetteries situées à Gerzat et à Saint-Genès-Champanelle)

Participation au Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) piloté par le VALTOM pour le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire

Candidature au projet d'Extension des Consignes de tri lancé par Citéo.

2020

Crise sanitaire ayant nécessité des adaptations : protocole sanitaire, développement du télétravail, fermeture/adaptation des déchetteries, réorganisation des tournées de collecte (mono-ripage)



2021

Simplification des consignes de tri : 100 % des papiers et emballages vont dans le bac jaune. Inventaire du parc de bacs en place avec installation d'un dispositif électronique d'identification. 1^{ère} phase de rénovation de la déchetterie de Romagnat. Le STGDO rentre dans sa phase opérationnelle.

+
**clermont
auvergne
métropole**

transition +
 **énergétique
et écologique**

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS

64/66 avenue de l'union Soviétique
BP 231, 63 007 Clermont-Ferrand Cedex
dechets@clermontmetropole.eu - 04 63 669 669